

Henry Rousso Historien, [directeur de recherches au CNRS](#) (Institut d'histoire du temps présent) **La déportation des homosexuels: comment nuire sans mentir** Publication: 16/02/2012 16h00 Hitler a encore frappé. Jamais, depuis sa mort, il ne s'est aussi bien porté. Pas une semaine sans qu'une allusion fracassante au nazisme ne surgisse dans l'actualité. On pourrait y voir le symptôme rassurant qu'il n'y a plus ni silence, ni oubli sur le sujet. Mais ces rappels obsessionnels posent encore une fois la question des usages du passé.

L'affaire Vanneste offre un cas d'école. Dans [l'entretien](#) qui fait polémique, il a déclaré très exactement : "Il y a la fameuse légende de la déportation des homosexuels. Il faut être clair là-dessus. Manifestement, Himmler avait un compte personnel à régler avec les homosexuels. En Allemagne, il y a eu une répression des homosexuels et la déportation qui a conduit à peu près à 30 000 déportés. Il n'y en pas eu ailleurs. Et notamment en dehors des trois départements annexés, il n'y a pas eu de déportation homosexuelle en France".

Dans ce propos, à la lettre, et sans tenir compte du contexte général de l'entretien, du personnage, du ton adopté, il n'y a rien qui puisse faire a priori scandale. En l'état des connaissances historiques, on sait que, dès leur arrivée au pouvoir, les nazis ont persécuté les homosexuels et combattu l'homosexualité en tant que telle pour des raisons idéologiques. Environ 100 000 personnes ont été directement inquiétées, presque exclusivement des hommes, 50 000 (et non 30 000) ont été condamnées et emprisonnées. Parmi elles, entre 5000 et 15000 ont été déportées dans des camps de concentration (Buchenwald, Dachau...) où plus de la moitié sont morts, un taux supérieur aux autres catégories de détenus. En France, les recherches les plus récentes donnent 63 victimes homosexuelles, dont 22 en Alsace-Moselle, territoires annexés où s'appliquent les lois du Reich, 35 autres arrêtés en Allemagne, notamment des prisonniers de guerre, et enfin 6 cas de personnes arrêtées en zone occupée, dont la moitié à Paris. Rappelons par ailleurs, qu'il y a eu 76 000 juifs déportés de France dans des camps d'extermination, dont à peine 3% ont survécu, et 89 000 déportés dans les camps de concentration essentiellement comme résistants, dissidents ou otages, dont 40 % sont morts. Parmi eux, il y a eu sans nul doute de nombreux homosexuels sans qu'il soit possible de les identifier comme tels car ils n'ont pas été déportés pour cette raison, en tout cas pas principalement.

Ces informations sont connues et disponibles. Dès lors, le malaise ne vient pas du caractère "négationniste" des propos de Christian Vanneste. Ils sont insupportables moins dans leur littéralité (il ne dit rien de faux) que dans leur intentionnalité assumée et exprimée. La déportation est évoquée ici de manière exclusivement instrumentale au bout d'à peine cinq minutes d'un entretien où le député déverse sans ambiguïté sa haine de l'homosexualité. Il s'agit pour lui de dénoncer une "légende" - entendre un mensonge délibéré qui aurait été proféré pour obtenir une forme de reconnaissance indue. Or le "mensonge", c'est bien lui qui le profère car il réduit à une formule polémique et volontairement provoquante un débat qui court depuis deux ou trois décennies sur la forme que doit prendre la reconnaissance de ces victimes-là dans l'économie générale de la mémoire de la guerre en France.

Et si débat il y a eu, c'est précisément parce que qu'il y a, en la matière, deux propositions vraies, mais en apparence contradictoires : non, il n'y a pas eu en France de processus de déportation des homosexuels, au sens où la déportation était une politique de répression et de persécution de masse, mobilisant un appareil policier spécifique ; oui, des homosexuels ont été victimes de la déportation, la majorité pour des raisons autres que leur situation sexuelle. Considérer que l'arrestation de six personnes en zone occupée, sans doute parce qu'elles étaient homosexuelles, justifie de parler de "déportation des homosexuels en France", relève là d'une construction rhétorique dont la justification se situe dans les débats du présent et non dans les situations d'hier. Quand bien même on prend la précaution de préciser que cette déportation serait différente des autres, on crée une catégorie sans pertinence historique pour un usage politique, fut-il légitime.

Sur le même sujet dans le HuffPost : [L'UMP va exclure le député Christian Vanneste pour ses déclarations sur les homosexuels déportés](#). PARIS - L'UMP a annoncé mercredi, par la voix de son secrétaire général Jean-François Copé, qu'elle allait exclure le député du Nord Christian Vanneste pour... [Homosexualité: Christian Vanneste dérape encore, l'UMP prévoit son exclusion](#). Le dérapage a été unanimement condamné par la classe politique et par son propre camp. À tel point que l'UMP lui a immédiatement retiré son...

Julien Pellet.sur l'article de **Henry Rousso**. En authentique universitaire, il se pose en arbitre dépassionné et toise de toute sa hauteur autant l'homophobie de Vanneste que les revendications des associations LGBT. Or, il va trop vite sur deux points. Tout d'abord, personne ne prétend qu'il y a eu une déportation massive d'homosexuels français. Pire, par une rhétorique hasardeuse, Rousso réduit à 6 les déportés français... Pas très convaincant. Mais surtout, il oublie un aspect fondamental : l'absence d'études universitaires et systématiques sur le sujet. Nous ne découvrons jamais des milliers d'homosexuels français déportés (et tant mieux, au final), mais je ne doute pas un instant que des études sérieuses compléteront la liste des noms que nous possédons. J'en veux pour preuve que les deux seules études menées par la FMD ont listé plusieurs dizaines de déportés français pour homosexualité. En tout cas, c'était un texte intéressant à lire.